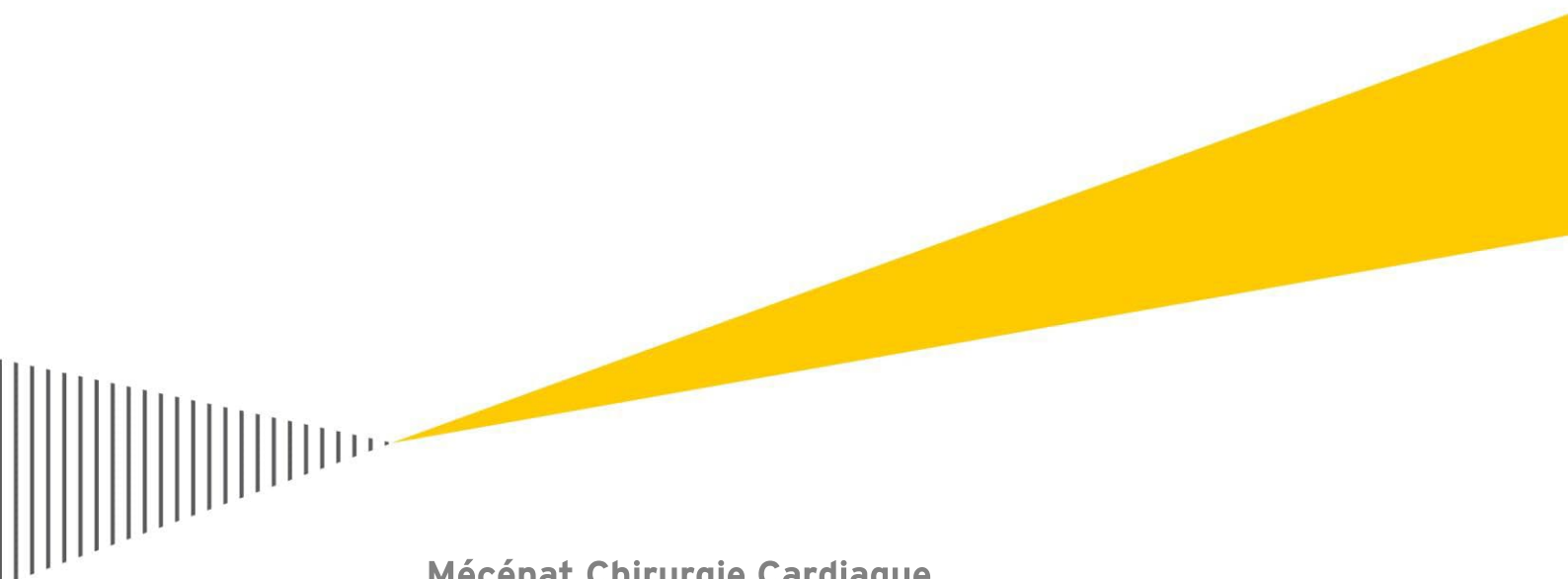




Mécénat Chirurgie Cardiaque

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Mécénat Chirurgie Cardiaque

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « I. Faits significatifs » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes « VIII.1 Notes explicatives sur le CROD » et « VIII.2 Notes explicatives sur le CER » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:
A blue ink signature of Isabelle Tracq-Sengeissen, written in a cursive script, enclosed in a blue rectangular box with a checkmark icon on the left.

Isabelle Tracq-Sengeissen

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

MECENAT CHIRURGIE CARDIAQUE-ENFANTS DU MONDE

33 RUE SAINT-AUGUSTIN
75002 PARIS

SIRET : asso412431918

ACA NEXIA

SIREN : 331057406

31 RUE HENRI ROCHEFORT, 75017 PARIS

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Documents additionnels	9
Mcc Annexe 2025	10
Mcc Crod 2025	36
Mcc Cer 2025	37
Mcc Rt A Crod	38

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	42 110	38 716	3 395	3 136
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	342 584	186 151	156 432	112 909
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	542 094		542 094	607 094
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	61 541		61 541	59 625
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	988 329	224 867	763 462	782 763
STOCKS ET EN-COURS	62 993		62 993	42 217
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	47 224		47 224	42 217
Avances et acomptes sur commandes	15 769		15 769	
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 654		6 654	66 297
Créances reçues par legs ou donations	890 080		890 080	874 333
Autres créances	937 641		937 641	866 456
Charges constatées d'avance	182 986		182 986	154 355
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5 047 015		5 047 015	5 029 934
Disponibilités	4 968 088		4 968 088	5 653 707
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	12 095 456		12 095 456	12 687 299
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	13 083 785	224 867	12 858 918	13 470 063

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	5 000 000	5 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	5 000 000	5 000 000
Autres réserves		
Report à nouveau	4 843 939	4 756 180
Excédent ou déficit de l'exercice	- 151 975	87 759
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	9 691 964	9 843 939
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	9 691 964	9 843 939
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 244 966	1 095 085
Fonds dédiés	46 687	147 914
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	1 291 654	1 242 999
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	86 238	61 386
TOTAL PROVISIONS (III)	86 238	61 386
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 300 616	1 620 104
Dettes issues de legs ou de donations	187 207	386 342
Dettes fiscales et sociales	283 031	280 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 209	34 731
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 789 063	2 321 739
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	12 858 918	13 470 063

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens	277 122	342 791
Dont ventes de dons en nature	252 916	270 933
Ventes de prestations de services	331 669	334 957
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 000	36 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 868 769	2 654 992
Mécénat	3 084 344	2 482 008
Legs, donations et assurance-vie	816 102	1 087 452
Contributions financières	803 976	1 001 974
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		36 289
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	147 914	112 070
Autres produits	3 403	44
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 348 301	8 088 578
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	14 490	59 010
Variation de stocks	- 5 007	- 23 345
Autres achats et charges externes	6 497 863	5 960 941
Aides financières	30 000	16 126
Impôts, taxes, et versements assimilés	129 618	124 693
Salaires	1 220 471	1 175 857
Cotisations sociales	533 595	518 141
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 510	46 110
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	46 687	147 914
Autres charges	56 072	29 092
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 565 300	8 054 538
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 216 999	34 039
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	129 912	175 696
Reprises sur dépréciations et provisions	16 075	2 057
Différences positives de change	74	22
Produits des immobilisations financières cédées	17 671	15 505
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	163 732	193 280
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 852	44 875
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		10
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	5 531	3 666
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	30 383	48 551
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	133 349	144 729
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-83 650	178 768
Produits exceptionnels (V)		3 339
Charges exceptionnelles (VI)		15 497
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-12 158
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	68 325	78 851
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	8 512 033	8 285 197
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	8 664 008	8 197 438
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-151 975	87 759
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	230 641	246 378
Prestations en nature	221 427	93 407
Bénévolat	4 006 884	3 538 973
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4 458 952	3 878 758
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	407 272	246 378
Prestations en nature	44 796	93 407
Personnel bénévole	4 006 884	3 538 973
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4 458 952	3 878 758

Documents additionnels



ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025

L'Association a pour objet :

- La venue d'enfants, d'adolescents et, au cas par cas, sur décision du comité médical de l'Association, d'adultes, issus de pays défavorisés, atteints de pathologies cardiaques, afin de les prendre en charge et de les faire repartir chez eux après les soins dans les hôpitaux partenaires.
- Les reprises chirurgicales nécessaires en France ou à l'étranger, pour ces patients, même devenus adultes, à condition qu'ils aient été préalablement pris en charge par l'Association ou par une autre structure de laquelle Mécénat Chirurgie Cardiaque aurait reçu mandat, au titre de leur malformation cardiaque.
- Toute forme d'aide médicale et éducative envers ces enfants, notamment par le parrainage, la formation de médecins en cardiologie pédiatrique, les missions à l'étranger....

Les moyens sont les suivants :

- la collecte de fonds auprès de donateurs, testateurs et mécènes, la commercialisation de produits, l'organisation seule ou conjointe avec un partenaire d'un événement par la fourniture de prestations, en France ou à l'étranger,
- le recours à des bénévoles, familles d'accueil, médecins...

L'exercice, d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 1^{er} juin 2026.

Pour cet exercice, le total du bilan s'élève 13 083 785 €, celui des produits d'exploitation à 8 348 301 €, faisant ressortir un déficit de 151 975 €.

I. FAITS SIGNIFICATIFS

L'Association poursuit l'augmentation de ses missions sociales par la prise en charge pour la première fois de plus de 500 enfants sur l'année, soit 508 prises en charge en 2025 (336 en France ; 158 en Suisse, Espagne et pour la 1^{ere} fois en Belgique ; 14 à Dakar au Sénégal).

L'Association maintient son « Objectif 6000 », à savoir la prise en charge du 6 000^e enfant pour ses 30 ans en 2026. A fin 2025, le nombre de prises en charge depuis la création de l'Association est de 5 527.

2025 marque également la consolidation des autres missions sociales de l'Association notamment par la traduction en anglais de sa formation digitale à destination des médecins et plus de 1 200 apprenants fin 2025, l'amélioration des missions d'entraide (6 en 2025), la réalisation de séminaires « formation » ...

En termes de ressources, l'Association a consolidé son niveau de collecte à plus de 8 M€ en 2025, et ce pour la deuxième année consécutive ; ce qui lui permet de poursuivre sereinement le développement de ses activités, toujours dans un objectif de recherche permanente de qualité.

L'Association applique à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- et le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06.

Ce changement de méthode comptable a pour incidences sur la présentation des états financiers :

Au bilan :

- présentation de la ligne « Charges Constatées d'Avance » dans la rubrique des « Créances ».

Au compte de résultat :

- présentation de la ligne « produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » dans la rubrique « Produits d'exploitation » ;
- présentation de la ligne « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » dans la rubrique « Charges d'Exploitation » ;
- regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits Exceptionnels » et « Charges Exceptionnelles » ;
- comptabilisation en résultat exceptionnel uniquement des produits et des charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

➤ Dispositions réglementaires

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

➤ Conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'activité ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux :

- Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable modifié par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 ;
- Règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Règlement n°2022-04 du 30 juin 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) complétant et modifiant le règlement, ci-avant, n°2018-06 du 5 décembre 2018 ;
- Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général du 30 novembre 2023 ;
- Règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

En application de l'article 434-1 du règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022, l'Association doit présenter un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger dans l'annexe de ses comptes annuels.

Selon l'article 434-4 du présent règlement, l'Association a choisi de présenter une version synthétique de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger en lieu et place de la version détaillée de l'état. La version synthétique de l'état mentionne le montant des avantages et des ressources présentées pour chaque Etat et est accompagnée des informations relatives aux modalités selon lesquelles la version détaillée de l'état, conforme au modèle prévu à l'article 434-3, est mise à disposition du public au siège de l'association, et le cas échéant sur son site internet.

➤ **Changement d'évaluation**

Néant

➤ **Evénements postérieurs**

Néant

➤ **Evaluation**

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

➤ **Indemnités de départ à la retraite : information dans l'annexe**

L'Association n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN-ACTIF

II.1 Immobilisations incorporelles

Le poste des immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût d'acquisition, inclut le dépôt des marques d'une part, les logiciels d'autre part. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels

Linéaire 1 à 5 ans

II.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel professionnel

Linéaire 3 à 5 ans

Agencements et aménagements

Linéaire 5 à 10 ans

Matériel de transport

Linéaire 5 ans

Mobilier et matériel de bureau

Linéaire 3 à 5 ans

II.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

II.4 Actif circulant

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

II.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	61 541		61 541
Actif circulant & charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachées	6 654	6 654	
Créances reçues par legs ou donations	890 080	890 080	
Créances sociales et fiscales	670	670	
Autres créances	937 641	937 641	
Charges constatées d'avance	182 986	182 986	
TOTAL	2 078 902	2 017 361	61 541

II.6 Opérations en devises

Si de telles opérations ont eu lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN-PASSIF

II.7 Fonds dédiés et reportés

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique "reports en fonds dédiés"

Le montant des fonds dédiés de l'exercice N-1 est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte "utilisation des fonds dédiés", inscrit au compte de résultat.

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	147 914	46 687	147 914			46 687	
TOTAL	147 914	46 687	147 914			46 687	

Les fonds dédiés correspondent :

- à la collecte de fonds destinée à la scolarisation d'enfants, dont le montant non encore utilisé au 31/12/2025 est de 45 815 €,
- à la quote-part non utilisée au 31 décembre 2025 des fonds octroyés par la Fondation Francine Leca au titre des programmes de formation des médecins : 872 €

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds reportés liés aux legs ou donations sont des ressources futures rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs à céder ou de la disponibilité des actifs financiers du legs ou de la donation.

Identification des fonds reportés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Fonds reporté 1 (2021)	702			702
Fonds reporté 2 (2021)	99 098		8 803	90 295
Fonds reporté 3 (2021)	68 558			68 558
Fonds reporté 4 (2021)	174 098			174 098
Fonds reporté 5 (2022)	38 398			38 398
Fonds reporté 6 (2023)	15 000		15 000	0
Fonds reporté 7 (2023)	228 389			228 389
Fonds reporté 8 (2023)	25 279			25 279
Fonds reporté 9 (2023)	88 643			88 643
Fonds reporté 10 (2024)	2 250		2 250	0
Fonds reporté 11 (2024)	36 740		36 740	0
Fonds reporté 12 (2024)	213 176		12 866	200 310
Fonds reporté 13 (2024)	104 755		104 755	0
Fonds reporté 14 (2025)	0	5 715		5 715
Fonds reporté 15 (2025)	0	288 324		288 324
Fonds reporté 16 (2025)	0	36 255		36 255
TOTAL	1 095 085	330 295	180 414	1 244 966

II.8 Echéances des dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Etat des dettes				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 300 616	1 300 616		
Personnel et comptes rattachés	77 159	77 159		
Sécurité Sociale et autres org. Sociaux	123 211	123 211		
Dettes fiscales	82 661	82 661		
Dettes des legs et donations	187 207	187 207		
Autres dettes	18 208	18 208		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	1 789 063	1 789 063		

III. REGLES ET METHODES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Coûts de prise en charge des enfants

Le rattachement des charges liées à la prise en charge des enfants sur l'exercice donné est effectué en application de la date d'arrivée en France, en Suisse et en Espagne des enfants.

Ce principe a pour objet de comptabiliser dans le compte de résultat, toutes les charges correspondantes à la prise en charge des enfants arrivés en France, en Suisse, en Belgique et en Espagne sur l'exercice (hospitalisation, frais de déplacement, frais médicaux annexes...).

Dons et legs

Les legs et donations destinés à renforcer les fonds propres sont enregistrés en fonds propres complémentaires.

Les legs et donations destinés à être cédés sont comptabilisés en produits par contrepartie à l'actif du bilan des postes « *Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés* » (biens immobiliers), « *Créances reçues par legs ou donations* » (biens mobiliers), et au passif du poste « *Dettes des legs ou donations* ».

La partie non réalisée à la clôture de l'exercice est portée au passif en « *Fonds reportés liés aux legs ou donations* ».

Les assurances-vie restent quant à elles comptabilisées en produits au moment de leur encaissement.

A fin décembre 2025, la somme de 180 574 € a été inscrite en « engagements reçus » dans l'attente de leur acceptation et de leur encaissement. Il s'agit d'un legs accepté par l'organe habilité peu après la clôture alors que l'évaluation des actifs et passifs était connue à la clôture.

Un autre legs potentiel, connu de l'Association depuis 2024, aux contours familiaux, juridiques et fiscaux complexes, a fait l'objet de plusieurs réunions des instances de l'Association. La complexité du dossier ne permet pas à l'heure actuelle à l'Association de se positionner et d'accepter ledit legs.

Legs, donations et assurances-vie

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	559 870
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	413 764
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 350
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	180 413
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	330 295
Solde de la rubrique	816 102

Concours publics et subventions

Nature \ financeurs	Collectivités territoriales (1)	Autres	Total
Concours publics			
Subventions d'exploitation	15 000		15 000
Subventions d'investissement			
TOTAL	15 000		15 000

(1) Mairies de Marseille et de Caen

IV. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

IV.1 Etat de l'actif immobilisé

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	A la clôture
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 180				2 180
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	39 380	551			39 931
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	115 092	36 000	18 000		133 092
Autres immobilisations corporelles	169 825	48 743	9 076		209 492
Immobilisations corporelles en cours					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	607 094	50 000	115 000		542 094
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	59 625	1 916			61 541
TOTAL	993 196	137 209	142 076		988 330

IV.2 Etat des amortissements et dépréciations

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	A la clôture
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	38 424	292			38 716
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 561	21 856	18 000		51 417
Autres immobilisations corporelles	124 448	19 363	9 076		134 735
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	210 433	41 511	27 076		224 868

Dépréciation d'immobilisations et d'actif circulant	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Biens reçus / legs Stocks Créances Immobilisations financières				
TOTAL	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

IV.3 Ventilation des augmentations d'immobilisations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et licences Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Immobilisations en cours, avances et acomptes			551		
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours, avances et acomptes			36 000 98 742		
Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts					

Autres immobilisations financières			1 916		
TOTAL			137 209		

IV.4 Ventilation des diminutions d'immobilisations

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et licences					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					18 000
Autres immobilisations corporelles			115 000		9 076
Immobilisations en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL			115 000		27 076

IV.5 Ventilation des dotations aux amortissements

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluations	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un mode dégressif	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences		292		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		21 856		
Autres immobilisations corporelles		19 362		
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL		41 510		

IV.6 Ventilation des diminutions d'amortissements

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			
	Eléments transférés à l'actif circulant		Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et licences Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Immobilisations en cours, avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours, avances et acomptes Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
TOTAL				27 076

IV.7 Charges constatées d'avance

EN EUROS	MONTANT
<u>CHARGES</u>	
Frais relatifs à la prise en charge d'enfants sur 2026	45 182
Loyers du 1er trimestre 2026	75 115
Maintenances 2026	21 421
Matériel de promotion pour événements futurs	41 268
TOTAL CHARGES	182 986

IV.8 Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachées	855
Créances reçues par legs ou donations	890 080
Créances sociales et fiscales	
Groupe et associés	
Autres créances	912 669
Disponibilités	109 605
TOTAL	1 913 209

V. NOTE SUR LE BILAN PASSIF

V.1 Fonds Propres

La décomposition des fonds propres à la clôture de l'exercice, et leur variation par rapport à l'exercice précédent, est décrite dans le tableau joint :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION ou CONSOMMATION		A LA CLOTURE
		Montant	Dont générosité publique	Montant	Dont générosité publique	Montant	Dont générosité publique	
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	5 000 000							5 000 000
Report à nouveau	4 756 180	87 759	78 479					4 843 939
Excédent ou déficit de l'exercice	87 759	- 87 759	- 78 479			- 151 975	- 142 533	- 151 975
Situation nette	9 843 939	0	0	0	0	- 151 975	- 142 533	9 691 964
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	9 843 939	0	0	0	0	- 151 975	- 142 533	9 691 964

V.2 Provisions

Une provision est enregistrée au bilan pour faire face aux risques ou litiges existants avec un tiers. La variation des provisions est détaillée dans le tableau joint :

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution		A la clôture
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Relatives aux immobilisations					
Relatives aux stocks					
Relatives aux autres éléments des amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Autres provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Pour pensions et obligations					
Pour impôts	61 386	24 852			86 238
Pour grosses réparations					
Autres provisions pour charges					
Dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières					
Sur biens reçus par legs					
Sur stocks					
Sur comptes clients					
Autres					
TOTAL	61 386	24 852			86 238
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	0	0		
	- financières	24 852			
	- exceptionnelles				

V.3 Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	730 818
Dettes fiscales & sociales	122 242
Autres dettes	
TOTAL	853 060

V.4 Produits constatés d'avance

EN EUROS	MONTANT
<u>PRODUITS</u>	Néant
TOTAL PRODUITS	0,00

VI. AUTRES INFORMATIONS

VI.1 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N

(Version synthétique)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources	Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Afrique Du Sud	50 €	Ile Maurice	66 €
Algérie	8 €	Irlande	167 €
Allemagne	12 433 €	Israël	48 €
Andorre	300 €	Italie	2 213 €
Angleterre	47 682 €	Japon	36 €
Angola	380 €	Luxembourg	6 452 €
Australie	485 €	Mali	30 €
Autriche	110 €	Maroc	147 €
Belgique	45 939 €	Mauritanie	12 €
Bénin	128 €	Mexique	495 €
Brésil	156 €	Moldavie	12 €
Bulgarie	100 €	Monaco	590 €
Burkina Faso	22 €	Namibie	6 €
Burundi	4 757 €	Norvège	112 €
Cambodge	20 €	Nouvelle Zélande	110 €
Cameroun	40 €	Panama	50 €
Canada	3 135 €	Paraguay	6 €
Chili	187 €	Pays Bas	1 072 €
Chypre	20 €	Pologne	30 €
Cote d'Ivoire	136 €	Portugal	150 €
Danemark	140 €	Quatar	150 €
Djibouti	220 €	Republique Démocratique Du Congo	54 €
Émirats Arabes Unis	700 €	Tchéquie	170 €
Espagne	1 559 €	Roumanie	20 €
Estonie	80 €	Sénégal	168 €
Etats Unis	13 100 €	Singapour	132 €
Finlande	40 €	Suède	2 026 €
Gabon	33 €	Suisse	89 311 €
Grèce	160 €	Thaïlande	4 €
Guinée	22 €	Togo	8 €
Guyana	4 €	Tunisie	62 €
Hong-Kong	50 €	Turquie	128 €
Hongrie	225 €	Uruguay	6 €
		Venezuela	2 €
SOUS-TOTAL	132 422 €	TOTAL	236 468 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'Association doit établir en application de l'article 434-3 du règlement ANC 2022-04 est mise à la disposition du public au siège de l'Association sur demande, et sur le site internet de l'Association.

VI.2 Engagements financiers

Engagements en matière de retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 22 519,63 euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux de charge 55 %
- Taux d'actualisation 3,96 %
- Taux de progression des salaires 2 %
- Table de mortalité INSEE 2019-2021.
- Départ volontaire à 64 ans

VI.3 Effectifs

L'effectif salarié s'élève à 25 personnes (dont 2 temps partiels) à fin 2025, dont 16 non-cadres et 9 cadres.

VI.4 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 sont déversées dans le CPF individuel des salariés.

VI.5 Rémunération des dirigeants et cadres salariés

Les membres du Conseil d'Administration dirigeants exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée au titre de leur mandat.

Les rémunérations des trois plus hauts cadres salariés, s'élèvent à 321 011 €.

VI.6 Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 décembre 2008, sont mentionnés les honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat :

Honoraires	Commissaire aux comptes 1 en TTC	Commissaire aux comptes 2 en TTC
Afférents à la certification des comptes	24 752	
Afférents aux services autres		
TOTAL	24 752	

VII. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

VII.1 Détail des placements

1. Dépréciation et plus-value latente sur le portefeuille valeurs mobilières de placement

Nature du placement	Libellé	Portefeuille au 31 décembre 2024	Acquisitions de la période	Cessions de la période	Portefeuille au 31 décembre 2025	Valorisation au 31 décembre 2025	Variation 2025/2024	
							Moins-value latente	Plus-value latente
Parts sociales	BPRP	50			50	50		
Contrats de capitalisation	CNP Assurance 2017	600 000			600 000	755 369		155 369
	AG2R La Mondiale 2022	1 000 000			1 000 000	1 125 280		125 280
	AEP Assurance 2022	790 000			790 000	933 559		143 559
	Ag2R La Mondiale 2023	800 000			800 000	826 097		26 097
	Générali 2023	550 000			550 000	552 337		2 337
	Ag2R La Mondiale 2023	700 000			700 000	747 234		47 234
OPCVM								
	Titres Hottinguer	605 959	506 814	505 808	606 965	625 231		18 266
TOTAL		5 046 009	506 814	505 808	5 047 015	5 565 157	0	518 142

Selon le principe de prudence la plus-value latente de 518 142 € n'est pour sa part pas prise en compte dans le résultat de l'exercice, car, même si elle est probable, elle ne sera comptabilisée qu'à sa réalisation définitive.

2. Autres placements

Les comptes livret s'élèvent à 2 411 031 €,
Les comptes à terme s'établissent à 1 648 529 €.

Notes sur le compte de résultat

Le résultat financier, excédentaire de 133 349 €, comprend :

- des intérêts créditeurs sur placements pour 117 172 €,
- des coupons sur obligations pour 12 740 €,

- produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 12 140 €
- une provision pour impôt sur les intérêts courus sur comptes à terme pour 24 852 €,
- une reprise de provision pour dépréciations des autres valeurs mobilières de placement pour 16 075 €
- une variation de change sur compte devises pour 74 €.

VII.2 Les contributions volontaires en nature

Nature des contributions en nature	Description de la contribution volontaire en nature	Modalités de recensement de la CVN	Modalités de quantification de la CVN	Valorisation de la CVN
Contribution en bénévolat (1)	Missions sociales		Taux horaire adapté par nature d'heures (3) de bénévolat ou forfait jour (4)	3 761 824
	Evénements			199 700
	Autres			45 360
Contribution en bien (2)	Dons en nature	Tableau de suivi des dons en nature	Valorisation partenaires	407 272
Contribution en service (2)	Prestations en nature	Tableau de suivi des prestations en nature	Valorisation partenaires	44 796
TOTAL				4 458 952

(1) De nombreux bénévoles donnent en effet de leur temps et de l'énergie pour aider l'association.

Il s'agit :

- des familles d'accueil,
- des experts médicaux,
- des bénévoles mobilisés sur les événements,
- des bénévoles du siège, soutiens notamment pour les activités administratives (aide à la gestion des dossiers médicaux et administratifs, suivi des enfants, gestion des parrainages),
- des ambassadeurs région, qui participent à l'accueil et au suivi des enfants opérés en province et à l'organisation des événements en région,
- des bénévoles mobilisés à l'étranger pour assurer le parrainage éducation et santé, en lien avec l'équipe de Paris.

(2) Les dons en nature sont constitués principalement de nombreux soutiens en matière de logistique, de biens offerts dans le cadre d'événements et de supports de communication, de mécénat de compétence, valorisés selon des modalités propres à chaque contribution (mises à disposition de biens ou de prestations).

(3) Valorisation horaire selon la nature et la compétence de l'intervenant.

(4) Applicable pour le temps de séjour des enfants par les familles d'accueil

VII.3 Régime fiscal

Au regard des opérations et événements, une partie des ressources de l'Association est fiscalisée (secteur lucratif).

Le résultat fiscal dégagé dans ce périmètre s'établit au 31 Décembre 2025 à 196 037 €, engendrant un impôt de 44 759 €.

Par ailleurs, les placements financiers génèrent un impôt de 23 566 €.

L'excédent global dégagé au 31 Décembre 2025 de – 151 975 €, tient compte de cet impôt sur les "bénéfices".

VIII. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte Emploi des Ressources (CER)

L'association établit un CROD et un CER en application de la loi n°91-772 du 7 août 1991, de l'arrêté du 30 juillet 1993 et du règlement ANC n°2018-06

Le CROD permet de passer du compte de résultat, classement des opérations par nature, au CER, classement par destination.

Détermination des coûts directs

L'Association a recours à l'affectation directe des charges lorsque l'imputation est connue.

Il s'agit principalement des charges suivantes :

- coût d'hospitalisation des enfants,
- autres frais directement rattachables au pôle médical,
- frais directs de collecte, de réalisation d'événements,
- frais directs de fonctionnement de l'Association.

Détermination des coûts indirects

Pour l'établissement du CROD et du CER, les charges indirectes de personnel sont réparties entre les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et Frais de Fonctionnement à l'aide de clefs définies en fonction des tâches affectées à chacun.

Les autres charges indirectes de structure font l'objet d'une répartition dans le CROD et le CER entre les trois catégories d'emplois en fonction des mêmes clefs de répartition.

Elles concernent donc principalement l'affectation des charges de :

- personnel,
- frais généraux (locations, entretiens, honoraires, frais postaux et de télécommunications...).

VIII.1 Notes explicatives sur le CROD

1. Les produits par origine

Les produits liés à la générosité du public :

- **Les cotisations**

Néant

- **Les dons manuels (3 120 101 €)**

La rubrique « Dons manuels » comprend les produits reçus des ventes de dons en nature (251 332 €) en complément des dons en provenance des particuliers (2 868 769 €)

- **Les autres produits liés à la générosité du public (742 999 €)**

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » comprend :

- La quote-part de générosité reçue d'autres organismes (595 415 € de contributions financières)
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : les produits financiers (147 584 €).

Rubriques du compte de résultat	Montant au compte de résultat	Dont produits dédiés par des tiers financeurs à un projet défini	Dont produits non dédiés
Dons manuels	3 120 101	109 461	3 010 640
Legs, donations, assurances-vie	816 102		816 102
Mécénats	3 084 344	862 195	2 222 149
Contributions financières	742 999	220 757	522 242
TOTAL	7 763 546	1 192 413	6 571 133

Les produits non liés à la générosité du public :

- Le parrainage des entreprises (286 031 €)

La rubrique « parrainage des entreprises » comprend les montants définis dans le cadre de conventions de parrainage conclues avec des personnes physiques ou morales, considérés comme un soutien financier apporté à l'Association comportant une contrepartie directe pour le partenaire

- Les contributions financières sans contrepartie non liées à la générosité du public :

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend les contributions financières directes reçues d'autres entités (208 561 €)

- Les autres produits non liés à la générosité du public (74 905 €)

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services (71 429 €)
- Les autres produits de gestion courante et transferts de charges (3 476 €)

- Les subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend des subventions d'exploitation (15 000 €)

- Les autres rubriques

Elles concernent :

- les reprises sur provisions et dépréciations (16 075 €),
- l'utilisation des fonds dédiés antérieurs (147 914 €).

2. Les charges par destination

Définition des missions sociales (6 440 494 €)

Les missions sociales réalisées par notre Association se déclinent de la façon suivante :

- les frais médicaux liés aux opérations des enfants atteints de malformations cardiaques d'origine congénitale ou infectieuse et leurs frais de transport, les frais de la cellule dédiée à la gestion des enfants et familles d'accueil et accessoirement les frais remboursés aux familles d'accueil pour les consultations et médicaments avancés par elles pour les enfants,
- le programme de suivi Good for Kids,

- les programmes de formation des médecins,
- le parrainage éducation,
- enfin, les missions d'entraide à l'étranger (diagnostics et sélections des dossiers d'enfants pour une prise en charge future).

Rappel Article 3 des statuts

L'Association a pour objet :

- La venue d'enfants, d'adolescents et, au cas par cas, sur décision du comité médical de l'Association, d'adultes, issus de pays défavorisés, atteints de pathologies cardiaques, afin de les prendre en charge et de les faire repartir chez eux après les soins dans les hôpitaux partenaires.
- Les reprises chirurgicales nécessaires en France ou à l'étranger, pour ces patients, même devenus adultes, à condition qu'ils aient été préalablement pris en charge par l'Association ou par une autre structure de laquelle Mécénat Chirurgie Cardiaque aurait reçu mandat, au titre de leur malformation cardiaque.
- Toute forme d'aide médicale et éducative envers ces enfants, notamment par le parrainage, la formation de médecins en cardiologie pédiatrique, les missions à l'étranger....

Définition des frais de recherche de fonds (1 528 601 €)

- La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action :
 - o Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers.
 - o Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
 - o Les frais de tenue de fichiers de donateurs ou mécènes.
- La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public :
 - o Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif ;
 - o Les charges du secteur marchand.

Définition des frais de fonctionnement (458 012 €)

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'association.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ». Les frais de fonctionnement enregistrent par conséquent la part de consommation des charges communes pour le fonctionnement de l'Association :

- o Gouvernance ;
- o Ressources humaines ;
- o Comptabilité et gestion financière
- o Juridique ;
- o Moyens généraux ;
- o Informatique.

Les autres rubriques

Elles concernent :

- les dotations aux provisions et dépréciations (24 852 €),
- l'impôt sur les bénéfices (68 325 €),
- les reports en fonds dédiés de l'exercice (46 687 €).

VIII.2 Notes explicatives sur le CER

A l'exception des ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination (CROD).

L'application du règlement 2018-06 amène désormais à présenter le CER **uniquement des ressources issues de la générosité du public et de ses emplois**, ainsi que les données de l'année N-1, pour permettre une comparabilité d'une année sur l'autre.

1. Solde des ressources reportées liées à la générosité du public non utilisées en début d'exercice :

Le montant des « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés), de 8 732 071 €, correspond au montant au 1^{er} janvier 2025 des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

2. Ressources par origine :

Les ressources du Compte d'Emploi des Ressources correspondent aux rubriques de produits par destination du CROD pour la quote-part en provenance de la Générosité Publique (7 927 536 €)

3. Investissement et désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice

Sont repris ici :

- pour les investissements :
 - le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public (85 293 €) ;
 - diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice (41 510 €) ;
- pour les désinvestissements :
 - la valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public (Néant sur 2025),

Soit un investissement net de 43 783 €

4. Emplois par destination

Les emplois du Compte d'Emploi des Ressources (CER) correspondent aux rubriques de charges par destination du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).

Le CER permet d'indiquer à quelle hauteur les différentes catégories d'emplois du CROD sont financés par la générosité du public, à savoir :

- Les missions sociales
- Les frais de recherche de fonds
- Les frais de fonctionnement
- Les dotations aux provisions et dépréciations
- L'impôt sur les bénéfices
- Le report en fonds dédiés.

Les missions sociales sont financées par la Générosité Publique à hauteur de ce que représente la collecte nette générée par la Générosité Publique dans la collecte nette globale de l'Association, en d'autres termes il s'agit de la proportion de la collecte nette de l'AGP rapportée au total des ressources nettes de l'Association.

La collecte nette étant déterminée de la manière suivante :

- Collecte brute
- Frais de recherche de fonds (frais directs et indirects)
- Dotations aux provisions
- Fonds dédiés
- Impôts sur les bénéfices
- => Collecte nette

Soit pour 2025 :

		Total	AGP	NON AGP
Collecte brute		8 512 033	7 927 536	584 497
Frais en lien direct avec la collecte	Frais de recherche de fonds	1 625 638	1 528 601	97 037
	Dotation aux provisions	24 852	24 852	0
	Reports en fonds dédiés	46 687	46 687	0
	Impôt sur les bénéfices	68 325	0	68 325
	Total des frais en lien direct avec la collecte	1 765 502	1 600 140	165 362
Collecte nette		6 746 531	6 327 396	419 135
		100,00%	93,79 %	6,21 %

La collecte nette générée grâce à la générosité du public représente 93,79 % de la collecte nette globale de l'Association.

Les missions sociales sont donc financées à hauteur de ce ratio par la générosité du public :

Soit $6\,440\,494 \text{ €} \times 93,79 \% = 6\,040\,372 \text{ €}$

Les frais de recherche de fonds sont financés :

- Pour les frais d'appels à la générosité du public intégralement par la générosité publique
- Pour les frais de recherche d'autres ressources intégralement par les autres fonds privés.

Les frais de fonctionnement sont financés par la Générosité Publique par ce que la collecte générée par la Générosité du public représente dans le total de la collecte nette globale de l'Association (ratio identique utilisé pour le financement des missions sociales par la générosité publique, soit pour 2025 :

$458\,012 \text{ €} \times 93,79 \% = 429\,558 \text{ €}$.

5. Excédent de la générosité du public

D'un montant de - **186 316 €**, il correspond à la variation des ressources affectées issues de la générosité du public qui ont été utilisées en 2025 et qui vient diminuer le montant des « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) au 1^{er} janvier du CER 2026.

6. Contribution volontaire en nature Ressources

Un montant de **4 458 952 €** de contributions volontaires en nature a été mentionné dans le Compte d'Emploi annuel des Ressources, celles-ci correspondant exclusivement à la générosité du public.

Compte de résultat par origine et destination (CROD) 2025

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 763 547	7 763 547	7 266 848	7 266 848
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 120 101	3 120 101	2 924 831	2 924 831
- Legs donations et assurances-vie	816 102	816 102	1 087 452	1 087 452
- Mécénat	3 084 344	3 084 344	2 482 008	2 482 008
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	742 999	742 999	772 557	772 557
2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	569 497		847 818	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	286 031		296 648	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	208 561		420 618	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	74 905		130 552	
3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	15 000		36 000	
4 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16 075	16 075	22 462	21 895
5 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	147 914	147 914	112 070	112 070
TOTAL	8 512 033	7 927 536	8 285 198	7 400 813
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	6 440 494	6 040 372	5 882 786	5 260 686
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	6 440 494	6 040 372	5 882 786	5 260 686
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 625 638	1 528 601	1 515 054	1 396 731
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 528 601	1 528 601	1 396 731	1 396 731
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	97 037	0	118 323	0
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	458 012	429 558	527 958	472 127
4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	24 852	24 852	44 875	44 875
5 – IMPOT SUR LES BENEFICES	68 325		78 851	
6 – REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	46 687	46 687	147 914	147 914
TOTAL	8 664 008	8 070 070	8 197 438	7 322 333
EXCEDENT OU DEFICIT	-151 975	-142 533	87 760	78 480
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 -CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 458 952	4 458 952	3 878 758	3 878 758
- Bénévolat	4 006 884	4 006 884	3 538 973	3 538 973
- Prestations en nature	44 796	44 796	93 407	93 407
- Dons en nature	407 272	407 272	246 378	246 378
2 -CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 -CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	4 458 952	4 458 952	3 878 758	3 878 758
CHARGES PAR DESTINATION				
1 -CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 776 685	3 776 685	3 344 947	3 344 947
- Réalisées en France	3 580 527	3 580 527	3 301 189	3 301 189
- Réalisées à l'étranger	196 158	196 158	43 758	43 758
2 -CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	636 907	636 907	477 651	477 651
3 -CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	45 360	45 360	56 160	56 160
TOTAL	4 458 952	4 458 952	3 878 758	3 878 758

Compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public 2025

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	6 040 372	5 260 686	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 763 547	7 266 848
1.1. Réalisées en France	6 040 372	5 260 686	1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées directement	6 040 372	5 260 686	1.2. Dons, legs et mécénats	7 020 548	6 494 291
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	3 120 101	2 924 831
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	816 102	1 087 452
- Actions réalisées directement			- Mécénats	3 084 344	2 482 008
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	742 999	772 557
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 528 601	1 396 731			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 528 601	1 396 731			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	429 558	472 127			
TOTAL DES EMPLOIS	7 998 530	7 129 544	TOTAL DES RESSOURCES	7 763 547	7 266 848
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	24 852	44 875	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16 075	21 895
5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	46 687	147 914	3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	147 914	112 070
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	78 480	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	142 533	0
TOTAL	8 070 070	7 322 333	TOTAL	8 070 070	7 400 813
			RESSOURCES REPORTEES LIEES LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	8 732 071	8 672 766
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-142 533	78 480
			(-) Investissement et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice	-43 783	-19 175
			RESSOURCES REPORTEES LIEES LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	8 545 755	8 732 071
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 776 685	3 344 947	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 458 952	3 878 758
- Réalisées en France	3 580 527	3 301 189	- Bénévolat	4 006 884	3 538 973
- Réalisées à l'étranger	196 158	43 758	- Prestations en nature	44 796	93 407
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	636 907	477 651	- Dons en nature	407 272	246 378
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	45 360	56 160			
TOTAL	4 458 952	3 878 758	TOTAL	4 458 952	3 878 758
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice N	Exercice N-1			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	343 546	307 702			
(-) Utilisation	147 914	112 070			
(+) Report	46 687	147 914			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	242 319	343 546			

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (2025)	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATION AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	IMPOT SUR LES BENEFICES	REPORT EN FONDS DEDIES	VALEURS NETTES COMPTABLES DE ELEMENTS D'ACTIFS CEDES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT 2025
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	versement à d'autres organismes	par l'organisme	versement à d'autres organismes									
Achats de marchandises	1 058	0	0	0	4 282	8 820	330	0	0	0	0	0	14 490
Varation de stock	0	0	0	0	-8 803	3 795	0	0	0	0	0	0	-5 007
Autres achats et charges externes	5 471 631	0	0	0	835 484	36 227	154 521	0	0	0	0	0	6 497 863
Aides financières	13 950	0	0	0	6 975	1 050	8 025	0	0	0	0	0	30 000
Impôts, taxes et versements assimilés	60 676	0	0	0	42 081	5 133	21 729	0	0	0	0	0	129 618
Salaires et traitement	603 284	0	0	0	412 886	29 241	175 059	0	0	0	0	0	1 220 471
Charges sociales	265 445	0	0	0	173 315	12 753	82 082	0	0	0	0	0	533 595
Dotations aux amortissements et dépréciations	24 193	0	0	0	1 254	0	16 063	0	0	0	0	0	41 510
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Report en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 687	0	0	46 687
Autres charges	256	0	0	0	55 596	18	203	0	0	0	0	0	56 072
Charges financières	0	0	0	0	5 531	0	0	24 852	0	0	0	0	30 383
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	68 325	0	0	0	68 325
TOTAL	6 440 494	0	0	0	1 528 601	97 037	458 012	24 852	68 325	46 687	0	0	8 664 008

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATION AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	IMPOT SUR LES BENEFICES	REPORT EN FONDS DEDIES	VALEURS NETTES COMPTABLES DE ELEMENTS D'ACTIFS CEDES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	versement à d'autres organismes	par l'organisme	versement à d'autres organismes									
Secours en nature													0
Mises à disposition gratuites de biens	16 640				365 245	25 387							407 272
Prestations en nature					37 563	7 233							44 795
Personnel bénévole	3 563 885		196 158		201 481		45 360						4 006 884
TOTAL	3 580 525	0	196 158	0	604 288	32 619	45 360	0	0	0	0	0	4 458 951



Audit
Conseil
Expertise
Tax

ACA NEXIA

SIREN : 331057406

31 RUE HENRI ROCHEFORT, 75017 PARIS